Bulletin municipal d'informations

Juin 2009

Info Bésayes

Chantier jeunes

Travail contre vacances grâce à la communauté de communes

Opération mangas et BD à la bibliothèque cet été

Le Mot du Maire.....2
Commune de Bésayes.....3
Les Sapeurs Pompiers. 8
Un comité des fêtes a Bésayes !!.....9
E.C.T.I. Rhône Alpes 9
Ecoles.....10
Ferme des routes 11
Bibliothèque 12
Poéme 13
club du bon accueil 14
Donneurs de sang.....15
U.S.C.B. 16
Ecole de musique intercommunale.....17
BBRM 18
résidence "Les Monts du Matin" 22
Comptes rendus du Conseil municipal 24
Les 10 conseils destinés aux promeneurs..32
Informations municipales 33
vide grenier du dimanche 20 septembre 34
Prochaines manifestations 35
Memento : horaires et permanences.....35
Besayes en quelques photos 36

Mairie 26300 BÉSAYES

Téléphone: 04 75 47 42 75
Télécopie : 04 75 47 33 06
E. mail: mairie.besayes@wanadoo.fr
http://www.besayes.fr

LE MOT DU MAIRE

Les travaux de la station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux » seront bientôt terminés. La mise en service est programmée courant juillet.
Cette nouvelle station, à la fois écologique et bien intégrée dans le paysage, devra fonctionner parfaitement.

C'est pourquoi, chacun de nous doit avoir le bon « geste citoyen », ce qui nécessite obligatoirement un rappel dans ce journal : un mode d'emploi vous est indiqué, pour apprendre ou rappeler la bonne attitude, le bon geste.
En un mot, que peut-t-on jeter dans les toilettes, que doit-t-on jeter dans les poubelles à ordures ménagères, ou au tri sélectif.

Les eaux parasites qui s'infiltraient dans notre réseau ont été neutralisées.

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement, de la rue du stade au quartier les Bernards, sont programmés pour la mi-septembre.

Tous les lots du lotissement « Le Baraban » sont vendus, et les constructions sont en cours. Les aménagements de voirie, espaces verts, éclairage public seront réalisés par la commune avant la fin de l'année.

Je vous rappelle qu'une charte a été signée avec la Poste pour mettre en place la dénomination des rues. La Poste et la commune s'engagent à prendre diverses mesures pour faciliter un meilleur acheminement du courrier. Cette opération aidera également les services de secours, les personnels d'aide à la personne, les livraisons à domicile.
Ainsi, la commune va dénommer ses rues, ses chemins et toutes ses voies publiques, en numérotant sous forme classique ou métrique tous les accès aux habitations. La Poste s'engage à conseiller la commune pendant toute la durée du projet, et à fournir gracieusement des cartes de changement d'adresse aux habitants.

Bientôt les vacances, mais déjà nous pensons à la prochaine rentrée scolaire.
Nous espérons, compte tenu des effectifs, obtenir le déblocage de notre 5ème classe.
Cette prochaine rentrée devrait voir la mise en place de l'aide aux devoirs : un plus pour nos écoliers qui pourront ainsi bénéficier d'un encadrement pour effectuer leur travail individuel. Pour nous aider, veuillez retourner le plus rapidement possible votre réponse en mairie.

Avec quelques semaines d'avance, je souhaite à toutes et à tous, un bon été.

Jean-Paul PAIN

----------*COUPON REPONSE aide aux devoirs*----------

- Sur combien de jours seriez-vous prêts à vous engager ?....1 – 2 – 3 – 4

- Quels jours ? ……lundi – mardi – jeudi – vendredi
(entourer la réponse qui vous convient)

COMMUNE DE BESAYES

❑ *STATION D'EPURATION*

Après un démarrage à l'automne 2008, les travaux de la station d'épuration arrivent à leur fin :

- **Constat d'achèvement des travaux le 19/05/09**
- **Dernières mises au point jusqu'au 09/06/09**
- **Mise en régime le 23/06/09 et démarrage des observations sur le bon fonctionnement de l'ouvrage**
- **Fin de la mise en observation et réception finale des travaux le 21/07/09**

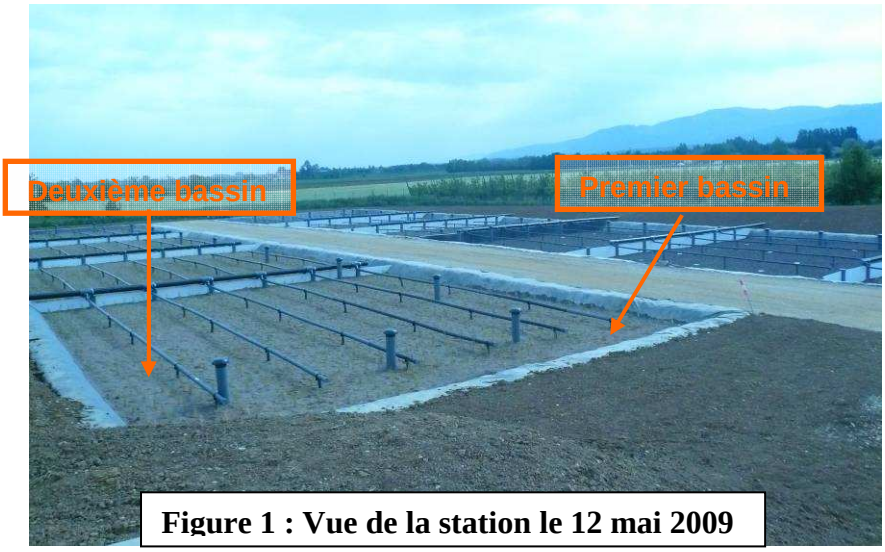

Figure 1 : Vue de la station le 12 mai 2009

La station va donc pouvoir être mise en service et remplacer l'ancienne, obsolète.

Le tableau « geste citoyen » ci-après précise comment chacun de nous peut participer au bon fonctionnement de cet ouvrage.

Quels sont les produits admissibles dans une station d'épuration ?

	Accepté	Non accepté	Commentaires
Savons	x		Le savon pollue moins que le gel douche
Gel douche	x		
Huiles de friture		x	Déchetteries
Huiles de vidange		x	Déchetteries
Produit vaisselle	x		
Lessives	x		Lessives sans phosphates
Produits laitiers	x		En petite dose, dilués avec beaucoup d'eau
Lingettes		x	
Détachants ménagers		x	
Décapants pour four	x		
Déboucheurs	x		Très nocif pour la nature et pour l'homme, préférer une ventouse
Détartrants	x		
Cotons-tiges – tampons périodiques		x	
Peintures		x	
Médicaments		x	Ramener en pharmacie
Désherbants		x	
Décapants		x	

L'eau de javel n'est pas un détergent mais un oxydant très puissant. Il est inutile et illusoire de détruire tous les microorganismes. Un détergent écologique avec de l'eau chaude en nettoyage régulier est une habitude d'hygiène suffisante.

❑ *CHANTIER JEUNES*

En février et avril, pendant leurs vacances, 14 jeunes Bésayens ont participé à un chantier jeunesse.
Un « chantier jeunes » qu'est ce c'est ?
Eh bien ! Sur la base du volontariat nos adolescents ont effectué des travaux que leur a confié la commune. Pendant deux jours et demi, ils ont lavé, poncé, peint, décoré… bref effectué des taches pour le bien être de tous. Ils étaient encadrés par le service jeunesse de la communauté de communes. Comme convenu avec le groupe, en contrepartie du travail effectué, un mini séjour doit se dérouler durant les vacances d'été. La commune n'a pu que se féliciter de la réalisation de ce projet. Les chantiers « jeunes » sont ouverts à tous, les jeunes voulant y participer pour d'autres vacances doivent se faire connaître en mairie.

❑ *ANNIVERSAIRE DE MME VALLON*

Extraits du discours de Jean-Paul PAIN :
« Née effectivement en 1909, le 7 février, …vous rencontrez votre mari à la cartoucherie de Bourg-les Valence et vous venez vous installer à Bésayes en 1945. Date de l'installation du café, « Le café de Mme Vallon ».
Votre mari exercera le métier de la mécanique et avec le temps, l'évolution de son entreprise deviendra ce que l'on connaît aujourd'hui.

Il fût maire de notre commune, pendant plus d'une dizaine d'années. (…)
Pendant plus de 40 ans, vous êtes fidèle à votre comptoir, vous avez accueilli plusieurs générations, lié des liens avec des Bésayens.
Vous êtes aujourd'hui le personnage le plus respecté de la vie Bésayenne, celle qui demeure dans l'esprit de tous vos clients, la plus conviviale, la plus gaie et la plus accueillante.
Vous avez su donner de la bonne humeur, de la compréhension à chacun.
Alors, Madame Vallon nous pouvons dire que vous faites partie de notre patrimoine, votre personnage emblématique bien Bésayen, est au cœur de l'histoire de notre village. »

❑ *DEPART DE MARIE-THERESE GUICHARD*

Vendredi 6 mars, famille, anciens collègues, anciens maires, élus et amis sont venus souhaiter une bonne retraite à Marie-Thérèse GUICHARD.

Extraits du discours de Jean Paul Pain (maire de bésayes)

« Entrée dans la fonction publique territoriale comme agent d'entretien à la commune de Bésayes en 1981. André Vassy, maire de l'époque deviendra votre employeur, et vous travaillez pendant 23 ans au service de notre collectivité.
Vous connaîtrez deux autres maires : Pierre Grève de 1983 à 1995, et moi-même jusqu'en 2004.

Bien-sûr, après tant d'années de dévouement et de compétences au service du public, et notamment du jeune public et des enfants de notre école, vous en avez connu des extensions, des créations, des rénovations de bâtiments.

Vous avez côtoyé beaucoup de monde, voire même plusieurs générations, que ce soit dans le monde associatif, scolaire, élus municipaux ou simplement collègues de travail, et habitants du village. »

« Le conseil municipal, et moi-même, sommes reconnaissants des efforts que vous avez fournis pendant toutes ces années, au service de notre village. Nous vous remercions pour votre implication dans nos associations, votre aide précieuse à la réalisation et au bon déroulement des festivités.

Vous avez également toujours montré votre attachement aux multiples tâches de préparation des fêtes, et vous continuez aujourd'hui. Nous nous souvenons également de votre mari, qui participait beaucoup à la vie associative.

Alors, permettez-moi, au nom de tous mes collègues élus, du personnel communal, du monde scolaire, associatif ainsi que de la population Bésayenne, de vous remercier très sincèrement de tout ce que vous avez fait, et de ce que vous faites encore.

Nous vous souhaitons de profiter des bons moments de la retraite. »

❑ *ENVIRONNEMENT*

Prochainement sera mis en place devant l'Auberge de la Treille, en complément des containers d'ordures ménagères, des colonnes de tri sélectif.

❑ *LE BUDGET 2009*

Conforme à nos possibilités, dans la perspective de préparer l'avenir, il comporte :

1) **Des études :**

- projet d'urbanisation zone « du Prieuré» (lieu d'implantation du futur groupe scolaire et d'un projet de lotissement privé),
- réflexion pour l'implantation d'une opération «coeur de village» comprenant un multiservice et la création d'un ensemble de logements dont une partie destinée aux personnes âgées,
- mise en place de la numérotation des rues (à la demande de la poste) dans les zones village et campagne.

2) **Des travaux en cours :**

- dans le but d'améliorer et de respecter les règles environnementales : création et mise en fonctionnement de notre nouvelle station d'épuration.
- extension du réseau d'assainissement, desservant les habitations situées entre la rue du stade et le quartier les Bernards, (sortie du village direction Bourg-de-Péage, Chatuzange).
- acquisition foncière lieu-dit « le prieuré » (Terrain Biarat), et terrain à proximité de l'ancienne station d'épuration, pour accès et lieu de dépôt de matériaux.

Un budget marqué par :

* la maîtrise des dépenses de fonctionnement.
* une dette de la commune pour 2008 estimée à 250€ par habitants; cette valeur est en dessous de la moyenne du département pour des communes de notre strate démographique qui est de 618€, et de 855€ au niveau de la région. Les investissements 2009 devraient nous situer au niveau départemental.
* augmentation du taux des impôts (part communale) : 2% pour le taux de la Taxe Habitation et de la Taxe Foncière Non Bâti, et 5% pour le taux de la Taxe Foncière Bâti.

Cette augmentation permettra d'assurer le financement des nouveaux investissements.

Notre politique communale c'est aussi:

* Le soutien à la vie associative par les subventions et la mise à disposition des infrastructures.

* Le maintien et l'amélioration du service pour les enfants :

- participation au budget «cantine et garderie périscolaire».
- mise en place de l'aide aux devoirs pour la rentrée de septembre, actuellement à l'étude. Une participation sera demandée aux parents qui inscriront leur(s) enfant(s) à cette aide aux devoirs.
- aide à nos écoles par une dotation de 48€ par enfant scolarisé, ainsi que par l'attribution de subventions pour projets (1 350€) (Tour Drôme Vélo, sorties piscine et autres diverses).

* Autres investissements programmés pour améliorer le cadre de vie de notre village : travaux de voirie, achat de matériel urbain, entretien du patrimoine, (écoles, salles polyvalentes, vestiaires), mise en sécurité des bâtiments.

* Achat de petits matériels pour améliorer la productivité des employés communaux ; pour le service administratif extension réseau informatique.

* Entretien du parc machines pour le service technique (motoculteur, tondeuse...) (pas d'achat prévu en 2009)

* Création d'un vestiaire, pour le personnel communal, avec toilettes et douches aux sous sol de la salle des sources
(Local technique) pour mise aux normes hygiène et sécurité.

* Embauche d'un employé au service technique pendant 5 mois (du 4 mai au 30 septembre 2009), à temps plein, pour renforcer l'équipe pour le maintien de nos espaces verts, et autres services à la population.

La commission finances.

BUDGET 2009

VUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS DE LA COMMUNE ANNEE 2009

FONCTIONNEMENT BUDGETS ANNEXES ET COMMUNE	2008 €	2009 €	INVESTISSEMENTS 2009 €	Dont emprunts	
Commune fonctionnement	662493	682263	**748886**	**273000**	zone prieuré
Assainissement fonctionnement	59135	99249.5	**872604**	**320000**	Station
Cantine	44930	49864.49			
Lotissement	1008443	891159.79	**606000**	**(350000€ remb emprunts et 256000e fin travaux)**	
Totaux	1775001	1722536.78	**2227490**		

Nota: le budget Lotissement comporte des écritures de stock (section à section) : les écritures réelles sont de 749 843E

Dépenses Fonctionnement (Commune)

		Euros
1-Charges à caractére général	24.57%	167648
2-Charges de personnel	31.78%	216840
3-Autres charges gestion courante	15.84%	108060
4-Virement à la section d'invest	26.05%	177715
5-Charges financiéres	1.76%	12000
Total	100.00%	**682263**

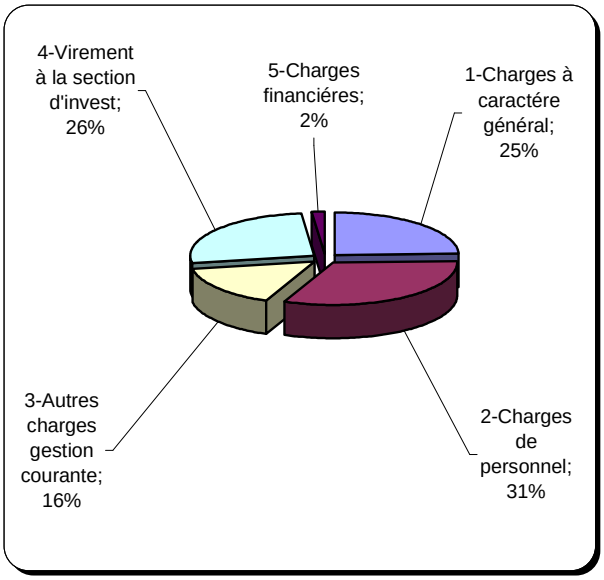
4-Virement à la section d'invest; 26%
5-Charges financiéres; 2%
1-Charges à caractére général; 25%
3-Autres charges gestion courante; 16%
2-Charges de personnel; 31%

Charges à caractére général

Electricité,chauffage,carburant,fournitures diverses,entretien des batiments.

Autres charges gestion courante

indemnités des élus,service incendie,frais aux organisme de regroupement ,subventions aux associations,àl'école et budgets annexes....

Recettes de fonctionnement

		Euros
1-Excédent anterieur	0.00%	0
2-Produit gestion courrante	2.43%	16600
3-Produit des services domaines	4.15%	28348
4-Impots et taxes 3 taxes et dotations	47.22%	322170
5-Dotations et participations	23.33%	159181
6-Autres produits	22.40%	152843
Produits except	0.46%	3121
Total	100.00%	**682263**

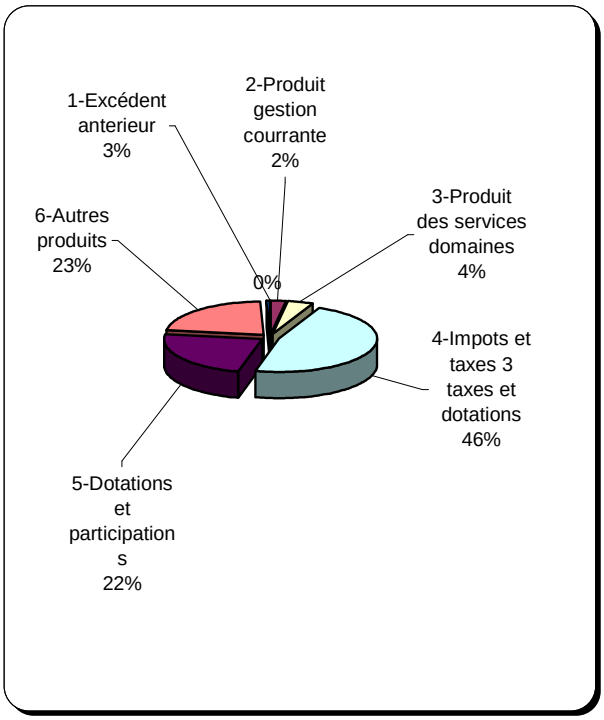
1-Excédent anterieur 3%
2-Produit gestion courrante 2%
3-Produit des services domaines 4%
6-Autres produits 23%
0%
4-Impots et taxes 3 taxes et dotations 46%
5-Dotations et participations 22%

Produit gestion courrante:

Rembourst frais de personnel agence postale et divers.

-Produit des services domaines

Redevance occupation domaines,rembt frais de personnel budgets annexeset syndicat eaux,divers.

Impots et 3 taxes et dotations:

Compensation taxe professionnelle,dotation solidarité,droit de mutation.

Dotation subventions , participations:

dot forfaitaire ,dot solidarité rurale,compensation taxe habitation et fonciére

Autres produit gestion courante :Location de sales,Reversement budget antérieur.

Poduits excep = rembt assurances

LES SAPEURS POMPIERS.

C'est avec un peu de retard, du aux dates de parution du dernier journal de l'année, que nous vous présentons notre rapport d'activité pour l'année 2008.

Cette année écoulée a été pour notre centre un temps de grosse activité, puisque nous sommes sorties à 86 reprises.

Nos interventions se concentrent comme de partout sur les secours à personne qui représente plus de 50% de nos sorties.

Durant cette année, la Drome a subit des conditions climatiques extrêmes qui nous ont obligé à de nombreuses interventions, notamment au mois de février. Dans la nuit du 3 au 4 où des vents violents ont touché notre région, endommageant des lignes électriques provoquant un départ de feu à Barbières , puis durant cette même nuit nous avons du effectuer plusieurs bâchages de toitures et jouer les couvreurs en remettant en place les tuiles que le vent avait déplacé, puis nous sommes allés prêter mains fortes à nos collègues de Chatuzange pour dégager une route obstruée par un arbre que le vent avait déraciné.

Au mois de juillet nous avons participé à la recherche d'un planeur disparu vers Leoncel et dans lequel malheureusement le pilote a perdu la vie.

Au mois de septembre, notre région a subit de violents orages, et notre centre est intervenu à dix reprises pour des sous sol et garages inondés sur Besayes et Marches.

Nous avons aussi participé à un groupe d'intervention intempéries à Tain l'Hermitage ou un lotissement et un centre médical étaient inondés.

Nous avons aussi été appelé par nos amis d'Alixan car un lotissement était menacé d'inondation et où notre CCF est resté en aspiration durant 7 heures d'affilées.

Depuis le 1er juillet, nous comptons dans nos rangs une nouvelle recrue, Christophe Chabanel. Celui-ci a déjà donné beaucoup de son temps pour se former et il est dors et déjà opérationnel.

<u>Nos interventions de l'année 2008</u>.

Secours à personne **33**. Accidents de la circulation **11**. Accidents du travail **4**.
Tous feux confondus **6**. Assèchement épuisement de locaux **13**.
Operations diverses **8**. Poste de sécurité **2**.
Sauvetage d'animaux **4**. Destruction d'insectes **5**.

Je connais l'attachement qu'ont les Bésayens à leurs Sapeurs Pompiers, aussi je remercie toute la population pour l'accueil que vous leur réservez, quelques soient les circonstances pour lesquelles ils viennent chez vous.

Le Chef de Centre
Jean Pierre Sabys.

UN COMITE DES FETES A BESAYES !!

Depuis toujours l'organisation des festivités du village est divisée entre les pompiers avec le bal, l'USCB pour la brocante et le club du bon accueil pour la fête des laboureurs.

C'est pourquoi la création d'un « comité des fêtes » serait la bienvenue pour centraliser et créer de nouvelles festivités.

Pour cela nous allons avoir besoin de vous, alors rendez vous le 19 juin à 19 h à la mairie.

L'animation est l'affaire de tous: associations, écoles, commerçants et habitants.

Toutes les personnes sont les bienvenues pour des idées, faire parti du bureau ou être membres actifs…

Nous comptons vraiment sur vous.

E.C.T.I. RHONE ALPES

Parents et Elèves, vous êtes préoccupés par la perspective qui s'approche de…

…l'entrée dans **« la vie professionnelle »**

Sera t'elle, demain, comme aujourd'hui ? quelles aptitudes pour quel métier? comment faire le bon choix ? avec ou sans diplôme, pour en faire quoi?....

Face à tant d'incertitudes, il faut trouver des repères sûrs qui serviront à tous et tout au long de la vie active pour en faire une réussite.

Parlons en ensemble !

Nous vous proposons de nous rencontrer, élèves puis parents, au cours d'une soirée en compagnie d'animateurs de l'association ECTI (cadres de l'Entreprise séniors bénévoles).

Sur la base de leurs expériences nombreuses et variées, ils vous proposeront des perspectives reposant principalement sur ***la mise en valeur des potentialités propres à chacun***. Elles sont à découvrir et à faire fructifier par la formation initiale puis par l'apprentissage permanent. Une note d'optimisme, tirée d'une vie professionnelle réussie ***parce qu'ils l'ont vécue avec passion,*** viendra vous rassurer ou réconforter.

Le verre de l'amitié sera offert par la municipalité.

Nous vous attendons le jeudi 25 Juin à la salle des Sources à Bésayes

- Eléves : de 19 à 20h45
- Parents : de 20h45 à 22h30

Une réunion sur le sujet, déjà proposée en début d'année, n'avait pas connu un grand succès. Mais l'intérêt manifesté par les participants, élèves et parents, nous conduit à vous relancer pour vous en faire profiter.

P. Romand

La Municipalité de Bésayes ; L'USCB ; l'Association ECTI

Informations aux jeunes : on en parle le 25 juin de 19h00 à 20h45, Salles des Sources

Informations aux parents : on en parle le 25 juin de 20h45 à 22h30, Salles des Sources

ECOLES

Tour d'horizon sur cette fin d'année scolaire

Pour finir cette année scolaire, plusieurs actions sont en préparation ou ont déjà eu lieu.

Les enfants de CE1 on tourné un film qui a été sélectionné pour le festival vidéo de Strasbourg. Ce film a été l'occasion de comprendre quelques trucages utilisés dans le cinéma mais aussi de révéler de nombreux talents parmi les acteurs.

Les résultats du concours seront connus le 10 juin. En attendant il faut noter les autres films en lice, un travail de critique pas si facile quand on a 14 films à juger.

Le volet artistique du projet d'école verra bientôt son ultime action pour les CP et CE1 avec la visite du musée hors les murs de Valence. Plusieurs artistes contemporains présentent des œuvres très originales, passant de la sculpture (Pierre Malphette) à la décoration de sol (Philippe Decrauzat), de la maquette (Saâdane Affif) au document vidéo (Sara Rossi)… Un point d'orgue pour la culture artistique des enfants qui leur permettra d'appréhender des œuvres réelles.

Quant aux classes de maternelle, elles poursuivent leurs découvertes de spectacles en tout genre. Le 12 mai ce fut « l'ami les mains » présenté par la Courte-Echelle.

Pour finir cette année bien chargée, vendredi 19 juin, ce sera la kermesse. Jeux et chants en perspective.

Enfin, l'équipe enseignante prépare déjà l'année scolaire 2009/2010. On ne peut pas encore tout dévoiler mais on peut quand même annoncer que, pour la première fois, de la natation sera proposée aux enfants du cycle 2. Ils auront droit à 12 séances à la piscine des Canetons.

Le Directeur
Stéphane GRAILLAT

Fête des écoles Vendredi 19 mars à partir de 17h00.
Cours de l'école de Bésayes

FERME DES ROUTES

Du nouveau au quartier des Routes

La ferme de la famille Plantier, située au quartier des Routes, à la sortie Nord du village, se refait une santé. En Bio depuis 1998, les 50 ha de terres où se succédaient au fil des saisons blé, orge, soja, maïs, tournesol, féveroles, prairies, étaient jusqu'alors travaillées par Alain Plantier. Depuis le début de l'année, la ferme des Routes accueille deux jeunes agriculteurs, Martin De Douhet et Raphaël Lornage, afin de perpétuer l'activité agricole.

Le projet de la nouvelle ferme des Routes, constituée en EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée), est de se diversifier afin de faire vivre trois familles dans l'esprit d'autonomie de la ferme, du maintien d'une agriculture paysanne à taille humaine et de production de denrées alimentaires de qualité et accessibles au plus grand nombre.

Dès le printemps 2009, des légumes de saison sont produits sur un hectare de plein champ et sous deux serres froides, où poussent melons, tomates, aubergines, etc. L'été 2009 devrait voir naître une bergerie tout en bois, et accueillir un petit troupeau de brebis laitières pour la confection de yahourts et faisselles de brebis, ainsi qu'une petite gamme de fromages fermiers (tommes pressées, lactiques). L'activité céréales/fourrages se perpétue en se tournant vers l'alimentation du troupeau et de quelques poules pondeuses.

Les produits de la ferme des Routes seront dans un premier temps tous commercialisés au magasin de producteurs COURT CIRCUIT, ouvert à Chabeuil ce 2 mai, au rond point de la fusée, ZA les Gouvernaux II, Route de Malissard. Raphaël, Alain et Martin, et les autres producteurs, seront ravis de vous y accueillir les mardi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h. Un projet de magasin à la ferme et de distribution de paniers de légumes est envisagé à moyen terme, en fonction de l'attente des consommateurs Bésayens.

BIBLIOTHEQUE

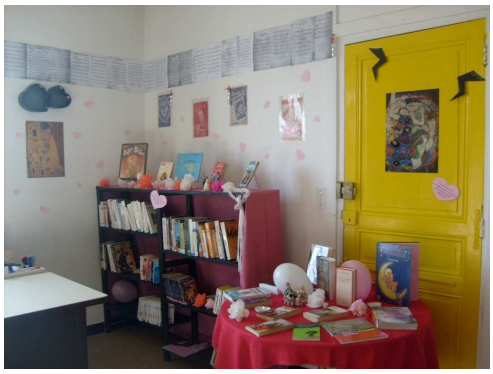

Cette année encore, la programmation proposée par la bibliothèque de Bésayes devrait ravir enfants et adultes de 1 à 101 ans...expositions spectacles, ateliers, rencontres...le programme est riche.

Du 24 février au 7 mars, nous vous avons fait découvrir **des histoires d'amour**...et invité à les fêter le 28 février avec un « apéro rose ».

Le 25 avril, **les pompiers** de Bésayes nous ont honorés de leur présence pédagogique et « chaleureuse »!! Les enfants ont pu monter dans le véhicule, être pris en photo avec le casque rutilant sur la tête et écouter les explications des pompiers, passionnés et passionnants. Un apéritif... rouge bien sûr, a clos cette matinée ou chacun a pu consulter les nombreux livres illustrant cette profession chère à tous.

Suite au petit sondage que nous avons mené auprès de nos lecteurs, nous vous informons que nous avons dorénavant de **nouveaux magazines** :

pour les enfants: Petites mains, Je lis déjà, Géo ado,
Pour les adultes: Système D, Rustica, 60 millions de consommateurs.

Nous remercions les jeunes du village qui ont construit les **nouveaux bacs à BD** aux vacances de février; ils sont maintenant mis en place et facilitent grandement la consultation.

Cet été, **l'opération BD et mangas** se renouvellera, et vous pourrez, au cours des permanences estivales (tous les mardi de 17h à 19h en juillet et août), consulter ou emprunter les quelques 800 titres s'ajoutant à la bibliothèque traditionnelle. Ces ouvrages nous sont prêtés par le Lycée des Trois Sources et la Médiathèque Départementale .

Vous pourrez vous familiariser avec cet art nouveau (pour beaucoup) qu'est le manga en visitant l'**exposition** s'y rapportant du 10 juillet au 25 août. Nous vous invitons tous à son inauguration :

le 10 juillet à 16h 30 à la salle Joseph Vassy

vous seront présentés : le manga sous toutes ses formes, des initiateurs à aujourd'hui, et les œuvres des enfants de 10 à 16 ans qui auront suivi le **stage « dessin manga » du 6 au 10 juillet**, organisé en partenariat avec la communauté des communes dans le cadre de « Cap sur tes vacances »

Pour la rentrée, nous renouvellerons avec joie l'expérience de l'exposition du vide- grenier. Cette année nous vous étonnerons, et vous amuserons (si, si!!) avec les formes dans la nature et les mathématiques dans la vie quotidienne. A l'automne, nous vous proposons de prendre date pour un

spectacle exceptionnel le 7 novembre à 20h. Ce spectacle pour lequel nous vous attendons nombreux vous surprendra par sa mise en scène inattendue,
et pour Noël,...mais ça c'est une autre histoire.....(à suivre!)

La bibliothèque « recrute »

Vous aimez les contacts humains. Vous aimez les livres.
Vous aimez travailler avec d'autres, partager et mener à bien des projets.
Vous avez un peu de temps libre: 2 heures par semaine environ.

Rejoignez l'équipe de bibliothécaires bénévoles

Pour accueillir à la bibliothèque les enfants
de l'école maternelle et primaire,
ou assurer une permanence pour le prêt de livres
à la maison de retraite.

Accueil et accompagnement assurés par l'équipe en place.
Formations possibles. Outils d'animation selon les besoins.

Venez vous présenter (ou téléphonez -04 75 02 23 06-)
pendant les permanences de la bibliothèque:

-mardi de 17h à 19h
-mercredi de 10h à 12h
-samedi de 11h à 12h15

à bientôt!!!

L'équipe des bibliothécaires.

POEME

Ce n'est pas une rubrique
Lubrique
Ni un chapitre
Pour pitres
Un simple poème comme je les aime
Sans pied, sans thème
Certes, je joue avec Descartes et je broute le Prévert
Mais que faire d'autre dans ce désert ?
Je pense donc je suis
Je ponce donc j'essuie...
Les sarcasmes des médisants
Car si je dis les choses en les pensant
Ce que je pense n'a aucune importance
Et comme moi manque d'aisance
Mais quoi qu'on en pense
Ca compense
De ce que les cons pensent
Sans donner de raison
Qui a tort ? y a pas de raison
C'est comme chaque fois
Je suis comme j'essuie, j'écris comme un torchon
Que voulez-vous de plus ?. . tel est mon émoi.

Emèle

CLUB DU BON ACCUEIL

❑ *SORTIE DE PRINTEMPS DU CLUB DU BON ACCUEIL*

La sortie a eu lieu à Montelier le mercredi 25 mars. Après la visite du musée de Madagascar (très intéressante), les adhérents du club se sont retrouvés au restaurant la Martiniére. Le repas était très bon. Une très jolie pièce montée (inscrite au nom du club) nous a été servi pour le dessert. Ballade, scrabble et cartes ont été au programme de l'après midi.

❑ *LE CONCOURS DE COINCHE*

Le concours de coinche qui a eu lieu le 15 avril a remporté un grand succès avec 88 doublettes. Gâteaux et roti de pigeons ne sont pas restés, il en manquait même.

Ces dames à l'intendance du tournoi de coinche

❑ *LE CLUB DU BON ACCUEIL DANS LE GARD*

Petite incursion dans le passé

Mercredi 6 Mai, nos aînés se sont rendus à Uzès dans le Gard. Ils sont remontés dans le temps grâce à la visite du Musée 1900. Que de choses oubliées, à commencer par le matériel des pompiers et sa pompe à bras qui les a bien fait rire, et tant d'autres machines et outils qui semblent bien désuets aujourd'hui. Le temps de se restaurer tout près du musée et les voilà dans un Haras National où la responsable leur a expliqué avec passion tout ce qui concernait les chevaux et ses différentes races. Un temps magnifique, Robert le chauffeur sympa de Régie Voyage Drôme, rien ne manquait pour que cette journée conviviale soit réussie.

Concours de pétanque le samedi 13 juin 2009 à 14h00 au stade de Bésayes.

Sortie à Sévriers (visite des cloches Pacard) le mercredi 26 juin.

DONNEURS DE SANG

Lors de la collecte de sang du 9 avril, 55 personnes se sont présentées dont 4 nouveaux, félicitations à ces derniers. Certains jeunes disent « j'ai peur ou encore je crains les piqures » mais il faut venir au moins une fois, sachant que personne n'est à l'abri d'un accident ou d'une maladie et d'avoir besoin d'une transfusion. Chaque année en France un million de malades sont soignés grâce aux dons de sang, de plaquettes ou de plasma. 500 000 patients sont transfusés, 500 000 autres bénéficient des médicaments dérivés du sang. Chaque année, les malades ont besoin de vous.
Alors donnez et redonnez, n'écoutez plus votre peur.

La responsable de Bésayes Simone Laffont

U.S.C.B.

❑ *SOIREE DE FIN D'ANNEE*

Vendredi 5 juin à partir de 18h30 à la salle des Sources :
- exposition des dessins et peintures exécutés par les enfants et les adultes de la nouvelle section artistique dirigée par Marie-Noëlle Métel.
- danses par les sections : danses 4-6 ans, modern'jazz, hip-hop
- apéritif

❑ *TENNIS*

Le tournoi de tennis de fin d'année aura lieu le mercredi 17 juin. Rendez-vous au terrain à 13h30. Venez les encourager!! Nous terminerons cette journée avec un petit goûter offert par l'USCB.

❑ *DANSE COUNTRY*

Soirée bal Country du 29 Février 2009
Pour une fois les absents ont eu... raison!!! Difficile d'imaginer où nous aurions pu caser d'autres danseurs ou spectateurs... La foule des grands jours s'était donné rendez-vous à la salle des sources. Des soirées de ce genre on en redemande.
Merci à tous et à l'année prochaine.

❑ *L'ECHO DES TATAMIS*

Comme chaque année, au sein de l'USCB la section de judo accueille une trentaine d'enfants répartis sur deux cours.
En février il y a eu l'inter section, où chacun commence en mettre en application les techniques enseignées par Jean Louis PLENET et Gérard PASTOR. A l'issu de cette matinée nous avons partagé le verre de l'amitié.

Au cours du mois de mai nos petits judokas passent leur grade : certains auront deux barrettes, d'autre changeront de ceinture. La remise officielle de grade aura lieu à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 19 juin à 19h 00 au Dojo, stade Jean Bouin.
Nous félicitons Maxime MICHELAS (minime 1ère année) qui se classe 5ème au Championnat Drôme Ardèche, et 10ème circuit de la ligue Dauphiné Savoie.
Adrien FAURE (minime 2ème) est champion Drôme Ardèche, premier au circuit des ligues et 7ème aux Inter ligues. Par ailleurs il est parti pendant le week end du 1er mai en compétition par équipe au tournoi National du Loiret à Orléans avec la ligue Dauphiné Savoie ils ont obtenu la troisième place.
Nous souhaitons à tous nos petits judokas d'avoir un tel parcours de combattant avec ces échecs et ses victoires.
Nous vous donnons rendez-vous en septembre. Evelyne GREVE

❑ *SECTION GYM*

Les entrainements s'intensifient pour les filles de Colette TERPANT entraineur du club. En effet grâce au travail fourni, à la discipline, à l'esprit d'équipe de l'ensemble des gymnastes, deux des équipes sont arrivées en phase finale. Le 23 mai prochain l'équipe de niveau 7 de 9/14 ans disputera la finale UFOLEP de zone à St Martin d'Hères. Quant au 6 juin prochain l'équipe de niveau 5,équipe phare du club composée de Justine Albert, Cécile Blache, Nadège Bret, Justine bonnet, Manon Fontanez, Fanny Traussechec et des remplaçantes Aline Mathieu, Gabrielle Cabassu, Cassandra Long, se rendra à Tours afin de matcher en finale nationale d'ufolep, rappelons que cette équipe a fini première en demi finale à Chambéry, le dimanche 10 mai dernier. Les blessées Charlène Voreppe et Camille Lambert seront aussi du voyage, accompagnées de quelques parents, et de la présidente de la section gym.

Le 21 juin prochain aura lieu la fête de la gym au gymnase de Barbières à 16 heures, avec démonstration des gymnastes débutants, puis des jeunes confirmés pour finir avec celles qui matchent en compétitions Ufolep. Buffet buvette sont prévus pour passer une fin d'après midi conviviale.

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'Avenir Musical des Monts du Matin a organisé le 25 avril dernier une vente de fleurs et de plantes aromatiques. Cette manifestation s'est déroulée dans une bonne ambiance sur la petite place entre la mairie et la salle Vassy. Les acheteurs ont pu satisfaire leurs besoins en pétunias, bégonias, persil, sauge ou bien encore quelques magnifiques arums. L'école de musique avait un autre site de vente à Hostun où était donné un concert avec les élèves de l'école.

Les bénéfices de cette vente permettront à l'école d'acheter du matériel qui saura être utilisé au mieux par les 90 amoureux et passionnés de musique qui se sont inscrits cette année. Les manifestations à venir sont les auditions qui se dérouleront le 30 mai à Bésayes, salle des sources, et à **Jaillans le 6 juin** à la salle des fêtes communale. Ces deux auditions débuteront à 17 heures. Venez nombreux découvrir différentes facettes de la musique !

Les inscriptions de la rentrée se tiendront comme à l'accoutumée à la salle des sources au tout début du mois de septembre en même temps que la plupart des autres associations de Bésayes. Mettez de la joie dans votre vie en devenant musicien.

BBRM

Barbières Bésayes Rochefort samson Marches

Le bilan sportif de la saison 2008/2009 est très bon ; de nombreux éducateurs se sont déjà engagés pour la saison prochaine ; plus de 310 personnes sont attendues pour la journée parents/enfants qui sera l'occasion de fêter le 20° anniversaire de la montée en 2° division…le BBRM va bien et veut poursuivre ses objectifs : permettre la pratique du football au plus grand nombre, développer du beau jeu dans un esprit fair-play, participer à l'animation des villages que ce soit par le sport ou par les nombreuses manifestations que nous organisons, rester ouvert pour accueillir tous les nouveaux : joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres...toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Des résultats sportifs 2008/ 2009 qui sont très bons

Les Seniors en course pour la montée

Avec 13 victoires sur 20 matchs, les Seniors du BBRM sont 2° de leur poule, ils devront passer par les barrages face à Lapeyrouse Mornay pour accéder en 2° division. Constituée à plus de 80% par des joueurs formés au BBRM, emmenée par son capitaine emblématique Grégory Genthon auteur d'une remarquable saison, cette équipe jeune, encore perfectible, a apporté de nombreuses satisfactions aux dirigeants du BBRM. Pour la saison prochaine, l'objectif du BBRM est d'élargir ce groupe pour renforcer l'équipe et permettre la création d'une équipe réserve.

Les Vétérans, un peu plus vieux et moins performants que les années précédentes, sont toutefois encore 2° avec 11 victoires en 16 matchs. Le turn over a été important puisque 19 joueurs différents ont participé aux matchs. La 3° mi-temps, orchestrée autour de notre fidèle cuisinier Wan, connait toujours autant de succès !

Les moins de 13 ans ont le niveau en Excellence

Mention spéciale aux équipes de l'Entente Alixan/BBRM/Chatuzange : l'équipe 1 qui découvrait le niveau Excellence s'est maintenue : dans une poule très homogène, l'équipe peut finir entre la 2° et la 6° place à 1 journée de la fin. Bien que constituée de plusieurs joueurs 1° année, l'équipe s'est bien adaptée au niveau élevé (7 victoires, 4 nuls et 7 défaites sur les 18 premiers matchs). L'équipe 2, malgré un démarrage difficile en début de saison du fait des inscriptions

tardives de certains joueurs, a fait une très belle saison car le groupe est monté progressivement en puissance. A l'issue de la seconde phase, l'équipe finit 2° sur 8. En septembre et octobre 2008, plusieurs Benjamins du BBRM et d'Alixan sont allés jouer dans l'équipe 2 pour compenser le manque d'effectif initial.

Pour les moins de 15 ans, l'équipe de l'Entente est montée en Excellence à l'issue de la 1° phase grâce à sa seconde place de sa poule (3 victoires et 2 nuls). Lors de la seconde phase, l'équipe a bien joué mais a manqué parfois de réalisme. Avec 3 victoires et 10 défaites à 1 journée de la fin, le maintien sera difficile.

Rappel : l'Entente Alixan / BBRM / Chatuzange conclue entre les 3 clubs permet de faire jouer dans la même équipe, en – 13 et – 15 ans, des joueurs qui sont licenciés au BBRM, à Alixan ou à Chatuzange.

Les Benjamins en progrès et performants en coupe

Avec seulement 19 licenciés pour 2 équipes, les Benjamins du BBRM ont quasiment joué tous leurs matchs sans remplaçants. Grâce à l'implication du plus grand nombre, aucune des 2 équipes n'a été forfait ce qui est une belle performance. Jouer sans remplaçant a nuit aux résultats (3° sur 8 en 1° et 2° phase), par contre les Jeunes ont beaucoup joué et le groupe assidu aux entrainements a bien progressé. Du fait du gel des catégories, la plupart des joueurs feront une 3° saison ensemble l'année prochaine. Le groupe démarrera donc la saison 2009/2010 avec un acquis important et l'équipe 1 sera engagée en Excellence. La saison a été marquée par notre qualification pour le 4° et dernier tour en coupe Drôme Ardèche et par notre place de finaliste au tournoi futsal du FC Valence. Pour récompenser les joueurs, l'équipe a été inscrite au tournoi international de Péage Rhodia qui a lieu fin mai sur 2 jours. Nos Benjamins rencontreront notamment Mlada Boleslav (République Tchéque) et Sporting Charleroi (Belgique).

Poussins et Débutants : du jeu

Pour ces 2 catégories : pas de classement. Le groupe Poussins, très réduit en effectif, a connu des hauts et des bas au cours de la saison. Pour la saison prochaine, des Débutants 2° année seront régulièrement intégrés dans cette équipe afin de créer davantage d'émulation et de permettre aux joueurs motivés de progresser davantage.

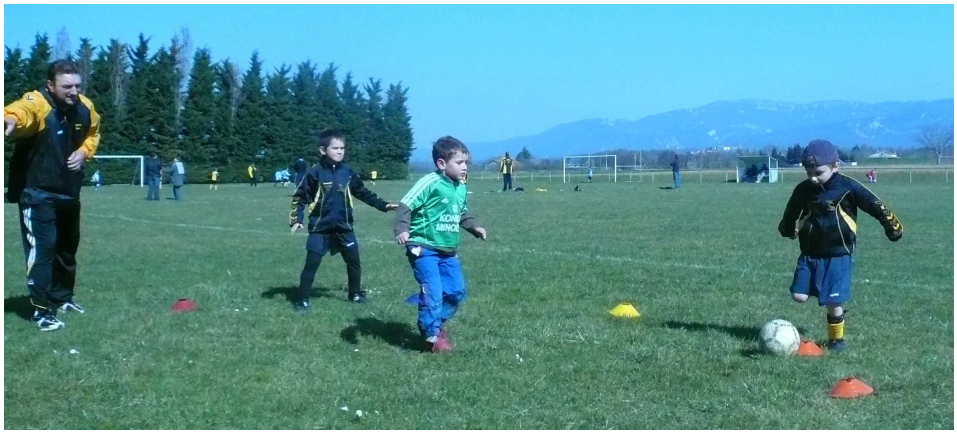

En débutants, le gymnase de Barbières nous a permis de maintenir la pratique du football tous les samedis malgré le froid de cet hiver. Le groupe des pré-débutants, coaché par Rocco Runza a été assidu. Le groupe de Débutants a bien progressé sur la saison. Quatre équipes ont été engagées en plateau. Les équipes 3 et 4 constituées essentiellement de 1° année ont appris à défendre, les équipes 1 et 2, constituées de 2° année ont produit du jeu et ont gagné la plupart de leurs matchs. Avec 6 éducateurs, les 43 licenciés ont été bien entourés !

BBRM, 1989/2009, 20° anniversaire de la montée en 2° division

Le 28 juin, pour la fête du club, la journée parents/enfants aura un parfum particulier avec la revanche de la finale perdue en 1989 par les Séniors du BBRM face à Serrières. Les dirigeants du BBRM ont invité tous les « héros » de 1989. Deux bus descendront de Serrières et 50 « anciens » sont attendus. Les matchs parents/enfants débuteront plus tôt : 9 heures Débutants contre leurs mamans, 9 heures 30 pour les Poussins et les Benjamins contre leurs parents, 10 heures pour les -13, -15, Séniors 2009, Vétérans et éducateurs, 11 heures BBRM/Serrières de 1989. Plus de 300 personnes sont prévues pour le repas… venez participez à cette fête à Bésayes.

BBRM, des projets

Le BBRM vient d'investir dans des buts mobiles pour améliorer les séances d'entrainements de la saison prochaine. A sa demande, le gymnase intercommunal devrait être équipé pour la pratique du hand et du futsal. Une section futsal sera crée l'année prochaine par le BBRM.
Les pelouses des 3 terrains mis à disposition du BBRM (Barbières, Bésayes et Marches) ont besoin d'être améliorées, notamment le terrain d'entrainement de Barbières qui est le plus utilisé et qui souffre de sa non irrigation. Une réflexion sur un investissement intercommunal vient de démarrer.

BBRM, la saison 2008/2009 en préparation

Le BBRM recrute dans toutes les catégories, notamment en Seniors. Cette équipe du BBRM s'est déjà bien renouvelée cette année avec un retour au club de joueurs formés au BBRM dans les équipes Jeunes. Les dirigeants souhaitent poursuivre le renouvellement. Contact en Seniors : Stéphane Lebailly, au 04 75 47 45 52

Pour l'Entente, l'objectif est d'avoir 2 équipes à 11 en moins de 13 ans et moins de 15 ans, et 1 équipe en Moins de 18 ans avec un objectif sportif à moyen terme de jouer régulièrement en Excellence en moins de 13 ans et en moins de 15 ans.
Pour les équipes de Jeunes du BBRM, nous poursuivons notre double objectif : permettre la pratique du football au plus grand nombre de Jeunes de nos villages tout en leur permettant de jouer contre des équipes qui ont le même niveau qu'eux. Pour cela, nous essayons d'engager 2 équipes dans les catégories Poussins et Benjamins et selon le niveau de l'équipe 1, nous choisissons le niveau le plus adapté. Pour la saison 2009/2010, l'équipe Benjamins qui a bien progressé cette année, sera engagée en Excellence. Notre objectif est d'avoir au moins 25 joueurs par catégorie d'équipes Jeunes.

Pour la saison 2008/2009, les différentes catégories pour le football des jeunes vont être modifiées afin qu'elles correspondent mieux au rythme scolaire :

- Les « Poussins » : nés en 1999 et 2000, correspondront aux CM1 et CM2
- Les « Benjamins » : nés en 1997 et 1998, correspondront aux premières années du collège : 6° et 5°
- Les « - 13 ans » : nés en 95 et 96 seront des collégiens en 3° et 4°
- Les « - 15 ans » : nés en 93 et 94 seront des lycéens 2° et Première
- Les « - 18 ans » : nés en 91 et 92

- Débutants : nés en 2001 et 2002,
- les pré-débutants : nés en 2003 et 2004. Cette catégorie est nouvelle et pour la première fois les pré-débutants pourront faire des rencontres avec les clubs voisins.

Pour les Jeunes, garçons ou filles, un entraînement ouvert aux non licenciés aura lieu le mercredi 24 juin à 18 heures au stade de Bésayes

Joueurs, dirigeants, éducateurs, arbitres, sponsors…vous pouvez rejoindre notre club et nous aider selon vos capacités et vos envies. Les formations (éducateur, arbitre, dirigeant) proposées par le Comité Drôme Ardèche sont prises en charge par le club. Le BBRM et son Président, Stany Combet, recherche notamment des personnes intéressées par l'arbitrage. Actuellement, l'arbitre du BBRM est Nicolas Albert, jeune joueur en Senior et arbitre du club. Nous recherchons également une personne motivée pour réaliser notre site internet.

Assemblée Générale 2009 du BBRM : vendredi 3 juillet à 19 heures au gymnase de Barbières

Pour tous renseignements : contacter le Responsable des équipes Jeunes : Jean Pierre Manteaux, 04 75 47 38 47

CLASSEMENT FIN MAI DES EQUIPES DU BBRM ET DES 3 EQUIPES EN ENTENTE.
Saison 2008/2009

B.B.R.M.						
place	catégorie	victoire	nul	défaite	buts pour	buts contre
2°/12	SENIORS 3° division	13	4	3	50	20
2°/10	VETERANS	11	1	4	66	34
B.B.R.M. 1°phase de septembre à décembre						
place	catégorie	victoire	nul	défaite	buts pour	buts contre
3°/8	BENJAMINS à 9 Promotion d'excellence	5	1	1	40	6
2°/7	BENJAMINS à 7 Espoirs	4	0	1	25	5
B.B.R.M. 2°phase de février à mai						
place	catégorie	victoire	nul	défaite	buts pour	buts contre
3°/8	BENJAMINS à 9 Promotion d'excellence	3	2	2	19	15
4°/8	BENJAMINS à 7 EspoiRs	3	0	3	20	22
B.B.R.M. avec Alixan et Chatuzange						
place	catégorie	victoire	nul	défaite	buts pour	buts contre
5°/6	Moins de 13 ans Excellence Phase 1	1	1	3	5	8
3°/8	Moins de 13 ans Excellence Phase 2	6	3	4	29	20
4°/4	Moins de 13 ans 1° division phase 1	0	0	3	4	12
2°/8	Moins de 13 ans 2° division phase 2	9	2	3	47	25
B.B.R.M. avec Alixan et Chatuzange						
place	catégorie	victoire	nul	défaite	buts pour	buts contre
4°/9	Moins de 15 ans Promotion Excel. phase 1	3	2	0	30	6
6°/9	Moins de 15 ans Excellence phase 2	3	0	10	28	47

Rappel : Débutants et Poussins = football d'animation, pas de classements!

RESIDENCE DE BESAYES "LES MONTS DU MATIN"

❑ *OUVERTURE DE NOUVELLES AILES*

L'allée La Combe d'Oyans vient d'ouvrir ses portes au public permettant ainsi d'accueillir 14 nouveaux résidents et portant ainsi la capacité d'accueil de la résidence à 56 résidents.
L'étoile prend forme progressivement : les deux dernières branches sont prévues pour le 18 mai 2009 et fin juin 2009.

❑ *APRES-MIDI SPECTACLE POUR LES RESIDENTS.*

Le vendredi 27 mars 2009, la Résidence Les Monts du Matin à Besayes accueillait une chorale de Chabeuil : les voix de la Veore (en patois Vioure).
Les voix de la Veore ont à coeur/choeur de se produire dans les maisons de retraite autour de Chabeuil, pour au travers de chansons anciennes bien connues des résidents et faciles à entonner, faire passer un moment agréable aux personnes âgées et tisser des liens avec eux. Objectif pleinement atteint avec les 42 résidents de la maison de retraite médicalisée Les Monts du Matin de Bésayes !

❑ *TROIS PETITES NOTES DE MUSIQUE*

C'est avec un grand plaisir que les résidents des Monts du Matin à Besayes ont accueilli le mercredi 6 Mai après-midi le Groupe Vocal de St Marcel les Valence.
Trente chanteurs et chanteuses, 23 dames et 9 messieurs composent ce groupe sympathique sous la houlette de Mr Jean Charayron qui accompagne ses choristes à la guitare en donnant le tempo.
Résidents et visiteurs ont su apprécier ce moment de détente en battant la mesure du bout du pied ou en fredonnant pour accompagner les chanteurs qui nous ont charmé avec un répertoire varié et entrainant.
Cet intermède musical a pris fin par un moment de convivialité autour du goûter, suivi de la visite de la résidence les Monts du Matin.

❑ *60 ANS DE MARIAGE POUR MONSIEUR ET MADAME MASSOT, RESIDENTS.*

Pas moins de 40 proches sont venus pour fêter l'événement. Un bon anniversaire de mariage à Monsieur et Madame Massot. Un rituel pour la famille Massot : fêter dignement les anniversaires de mariage. Après les 50 ans, voici les 60 ! RDV pris aux Monts du Matin l'année prochaine. A compter de 60 ans, c'est tous les ans Monsieur et Madame Massot !
Passionnés de jeux de boules et de cartes, de tricot pour Madame, les soirées entre amis ont rythmé leur vie. Des enfants dynamiques, ... la résidence Les Monts du Matin de Bésayes a donc naturellement pensé à de la danse country pour fêter l'événement. Merci au Country Loisirs Beauvallonnais d'avoir animé cette journée si spéciale pour Monsieur et Madame Massot.
De magnifiques danses très rythmées dirigées par Madame Maryse Rondel

❑ *EXPOSITION DE PEINTURE*

En février et mars, le peintre Jean-Michel REZELMAN a exposé plus d'une vingtaine de toiles dans la galerie d'art qu'offrent les murs de la Résidence Les Monts du Matin.
Des toiles de lin de différentes tailles. Depuis 1990, Jean-Michel REZELMAN ne voit plus. Il exerce ses perceptions. Il continue pourtant à peindre des toiles magnifiques, chefs-d'œuvre d'harmonie dans les formes et les couleurs, grâce à son talent créatif, son expérience, et sa mémoire.

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

❑ *SEANCE DU 21 JANVIER 2009*

▪ URBANISME

DECLARATIONS PREALABLES

SEIGNOBOS Richard, le Vignard : couverture d'une terrasse

▪ REFLEXION PROJET COMMERCE MULTI SERVICES

Dans le cadre d'un projet de dynamisation du cœur du village, le conseil municipal souhaite créer les conditions d'installation d'un commerce regroupant plusieurs activités et services de proximité. Il est envisagé de construire un bâtiment destiné à accueillir une surface commerciale et une surface de restauration.

Il convient de mesurer la potentialité du marché local, de cerner la nature des services et activités commerciales les plus propices, et d'analyser les contraintes liées au fonctionnement de ce multi services.

Une première étude ayant été réalisée en 2005, il y a lieu de la réactualiser et de la compléter.

La surface approximative du local pourrait être d'environ 250m2 évolutif en R+1. Cette question reste cependant à définir avec exactitude, ainsi que le mode de gérance, le nombre de logements à prévoir.

Par ailleurs, des renseignements ont été, ou seront pris auprès d'autres communes ayant réalisé ce type de projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour poursuivre cette étude, et décide de confier l'étude de faisabilité à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme, au tarif de 825€ HT.

▪ CURAGE RUISSEAU LE BARABAN, QUARTIER FULMINAT (STATION EPURATION)

Des travaux d'entretien et de curage du ruisseau «Le Baraban» sont nécessaires pour le bon fonctionnement de la station d'épuration. Le conseil municipal, après comparaison des propositions, décide de confier ces travaux à l'entreprise BONNARDEL, au prix de 2 800€ HT.

EDF réalisera les travaux d'élagage.

▪ SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Mr le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2007 sollicitant une subvention pour la création d'un cheminement piétonnier longeant le CD 101 à l'entrée Ouest du village, et informe le conseil municipal de l'attribution d'une subvention de 4 150€ dans le cadre des règlements départementaux, par le biais du produit des amendes de police sur l'enveloppe cantonale 2008 pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité :

- s'engage à créer ce cheminement piétonnier à l'entrée Ouest du village avant le 31 décembre 2010, le coût des travaux étant estimés à 16 600€ HT. Ces travaux sont destinés à améliorer la sécurité des piétons suite à la réalisation du lotissement le Baraban.
- accepte la subvention d'un montant de 4 150 € provenant du produit des amendes de police (enveloppe cantonale 2008).

▪ SDED (Syndicat Départemental Energies Drôme) : ACTUALISATION DES STATUTS

La principale modification statutaire concerne l'instauration d'une compétence optionnelle dans le domaine des réseaux de distribution de chaleur alimentés majoritairement par des énergies renouvelables, en particulier le bois.

S'agissant d'une compétence optionnelle, les communes membres d'un Syndicat Intercommunal d'Energies pourront adhérer directement à la compétence réseaux de chaleur ainsi proposée par le Syndicat départemental. C'est pourquoi elles sont consultées individuellement sur le projet de modification statutaire.

L'actualisation permettra aussi de mieux répondre aux sollicitations des collectivités drômoises dans les secteurs en connexion directe avec l'objet syndical, notamment dans la maîtrise de l'énergie.

Il est envisagé de supprimer la compétence optionnelle « réseaux câblés », jamais activée.

Enfin, il est proposé de limiter à dix le nombre de délégués au Comité syndical pour une collectivité.

Conformément aux articles L.5711-1, L.5212-16, L.5211-20 et L.5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision serait réputée favorable.

Le conseil municipal donne son accord pour cette modification statutaire.

▪ CONTRATS ADJOINT TECHNIQUE ENTRETIEN

Mme Marie-Thérèse Guichard fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mars 2009.

Pour la remplacer et dans l'attente des modifications à venir pour la prochaine rentrée scolaire compte tenu de l'arrêt du RPI, il y a lieu de renouveler les contrats en cours, pour la période du 1er mars au 31 août 2009.

Jocelyne Bon : 12H45mn par semaine

Isabelle Buisson : 12H 50mn par semaine

L'attribution des heures et des tâches des agents devra être revue à la rentrée de septembre 2009.

- **RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE**

Le conseil municipal, à l'unanimité décide, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de renouveler, à compter du 19 février 2009, auprès de Dexia CLF Banque, une ouverture de crédit d'un montant maximum de 33 000€, pour une durée de 12 mois. Les frais d'engagement sont de 227,50€.

- **QUESTIONS DIVERSES**

FRAIS SUR ACHAT TERRAIN STATION EPURATION

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a aquis, en date du 3 avril 2008, le terrain cadastré ZC 11 au quartier Fulminat en vue de construire la nouvelle station d'épuration.
Les frais liés à cet achat (remboursement part taxe foncier non bâti et fermage), s'élèvent à 263.50€

CONVENTION AVEC DAH (Drôme Aménagement Habitat) (logements locatifs)

Une convention doit être signée entre la commune et l'organisme «Drôme Aménagement Habitat» pour définir les conditions d'exécution du programme de logements locatifs « Les Prairies ».
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer une convention avec Drôme Aménagement Habitat définissant les conditions d'exécution des logements locatifs « Les Prairies »,
- entérine la décision du CCAS de la commune, concernant l'attribution d'une participation de 10 671.43€ destinée aux travaux d'adaptation de logements pour personnes âgées.
- demande à ce que DAH fournisse à la commune un descriptif de ces aménagements pour personnes âgées.

BIBLIOTHEQUE

Suite à l'assemblée générale de la Bibliothèque, un compte rendu d'activités sera déposé en mairie.

CHANTIER JEUNES

Un « chantier jeunes » par le biais de la communauté de communes sera organisé pendant les vacances scolaires (février- printemps). Divers travaux de nettoyage dans les locaux communaux (tables, chaises, local…) seront confiés à un groupe de jeunes, pendant 2 jours et demi, pour leur permettre de bénéficier de 2 jours de vacances.

❑ *SEANCE DU 18 MARS 2009*

- **URBANISME**

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

DUPUIS Thomas – quartier les Blaches : aménagement d'une maison existante.
LAFOND Olivier – rue Baraban : réaménagement d'une maison existante.

DECLARATIONS PREALABLES

CARRET Cyril - le Bas du village : création d'une piscine.

DROIT DE PREMPTION URBAIN

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain pour la vente de la maison SOMMARO-DESBOS – rue Four Banal.

- **SERVITUDE DE PASSAGE – STATION EPURATION**

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer un acte notarié pour la mise en place d'une servitude de passage sur les terrains de Mr Alain Vernet, et Mr Michel Bonnardel au quartier Fulminat, cette servitude étant destinée à permettre la réalisation des travaux de la station d'épuration.

- **PERMISSION DE VOIRIE – Primagaz lotissement le Baraban**

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement le Baraban, la société DAH a prévu l'arrivée en limite de lots, d'un réseau commun de gaz propane et s'est rapprochée de Primagaz en vue de sa réalisation et de son exploitation. Primagaz est propriétaire d'un réseau de gaz propane, implanté sur les parties communes du lotissement, qui comprend 2 citernes de gaz et leurs accessoires, ainsi que les organes de sécurité jusqu'aux compteurs de gaz inclus. Les voies de circulation et les parties communes du lotissement sont communales, la société DAH s'engage à obtenir tous droits nécessaires pour Primagaz.
Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention précitée, et en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le maire à signer la permission de voirie avec Primagaz pour occuper le domaine public, en vue de l'exploitation de son réseau de gaz propane pendant la durée de cette convention, étant précisé que la durée initiale est de 12 ans.

▪ GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CANTINE SCOLAIRE

Mr le Maire expose au conseil municipal la possibilité pour la commune d'intégrer le Groupement de Commandes constitué au cours de l'année 2009 entre les communes, associations et SIVU du canton de Bourg-de-Péage, dont l'objet est la passation du marché public pour l'achat des repas de cantines scolaires des sites concernées.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Mr le maire à signer la convention constitutive de Groupement de Commandes.
- Donne son accord pour que Mr PAIN Jean-Paul, maire de BESAYES, soit nommé coordonnateur de ce Groupement de Commandes. Les formalités du marché public seront assurées par le secrétariat de la mairie de BESAYES.
- Les membres du groupement de commandes sont : Communes de Barbières, La Baume d'Hostun, Beauregard-Baret, Bésayes, Jaillans, Marches, Rochefort-Samson, l'association « 1,2,3, soleil cantine scolaire d'Eymeux », l'association «Culture et loisirs cantine de Charpey- St Vincent la Commanderie», le Sivu de cantine de l'Ecancière, soit 10 sites au total.
- Nomme la Commssion d'Appel d'Offres du groupement de commandes :
  * Mr Jean-Paul PAIN, président de la CAO du groupement de commandes,
  * Mme Mireille COLOMB membre suppléant de la CAO du groupement de commandes,
  (Ces personnes étant membres titulaires de la CAO de la commune de BESAYES).
- Nomme en tant que personne habilitée à représenter la commune au sein de ce groupement pour assister les membres de la CAO (voix consultative), et assurer le suivi de la cantine :
  * Mme PETIT Catherine.
- Accepte que la durée du marché public, de type « marché à bons de commandes à livraisons successives », soit de 4 ans.
- Accepte que les frais liés à la passation du marché public, (publicité relative au marché public, ainsi que charges de personnel de secrétariat), soit répartis par site, selon la formule de répartition prévue dans la convention.
- Indique l'estimation des besoins de la cantine de BESAYES, afin de déterminer le seuil du marché public du groupement, pour l'achat des repas (lundis, mardis, jeudis, vendredis des périodes scolaires) pour les 4 prochaines années scolaires :
  * 30 repas journalier maximum
  * 20 repas journaliers minimum
- Accepte, que suite à la passation du marché, la commune signera le marché pour ce qui la concerne, et s'assurera de sa bonne exécution.

▪ QUESTIONS DIVERSES

SOUTIEN AUX COMMUNES FORESTIERES

Compte tenu de la récente et grave menace de suppression de la taxe sur le foncier non bâti des forêts domaniales, et des mesures de l'Etat à l'encontre de l'ONF,
Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, sollicite :

- le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales, soit 1 684 agents patrimoniaux équivalents temps plein, pour conserver un service public de qualité en milieu rural,
- l'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par la RGPP pour tenir compte de l'évolution du marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF,
- l'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière,
- le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches du territoire, en portant de 5 à 10% le reversement de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti forestier (les communes forestières payent 17% du total de cette taxe).
- La mise en place du fonds de mobilisation de 100M€/an annoncé par le ministre de l'Agriculture lors des Assises de la forêt, pour augmenter la récolte de bois, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural.

DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES (MAISON DE RETRAITE)
ESTIMATIF TRAVAUX – APPROBATION DU PROJET – PARTICIPATION COMMUNALE

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, a étudié le projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Electrification – Dissimulation des réseaux téléphoniques lié au tarif jaune de la Maison de retraite C 8850

Dépense prévisionnelle TTC de génie civile 22 100.00€
(dont rémunération de maîtrise d'œuvre d'un montant définitif de devis HT x 4% x taux TVA) 851.55€

Plan de financement prévisionnel

Financements mobilisés par le SDED 65% 14 365.00€
Participation communale 18.61% **4 112.81€**

Récupération TVA par le maître d'ouvrage 16.39% 3 622.19 €

Dépense prévisionnelle pour le câblage 5 712.00 €
Plan de financement prévisionnel
(montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (49% x 5 712.00)
Financements mobilisés par le SDED 2 278.01€
Participation communale 18.61% **520.87€**

Montant total de la participation communale : 4 633.68€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.
2) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus.
3) Décide de financer la part communale par autofinancement
4) S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette émis par le Receveur d'Energie SDED.
5) Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable.

PLANTATION DE HAIES BOCAGERES- STATION EPURATION – ENTRETIEN DES HAIES

Mr le Maire expose au conseil municipal le projet de plantation de haies bocagères envisagé sur le territoire de la commune, dans le cadre de l'appel à projet régional lancé conjointement par l'Europe, l'Etat et l'Agence de l'Eau. Ce projet est relayé localement par la Communauté de Communes du canton de Bourg-de-Péage, qui se propose d'assurer une maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble des projets publics engagés sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à l'engagement de ce projet de plantation sur sa commune, sous réserve de l'obtention des partenariats financiers. Le lieu de la plantation sera au quartier Fulminat, autour de la nouvelle station d'épuration, (côté Nord de la parcelle et Ouest de la station d'épuration) sur une surface d'environ 350 mètres linéaire,
- délègue à la Communauté de Communes du canton de Bourg-de-Péage la mission de maîtrise d'ouvrage de cette action, pour l'acquisition et la plantation des plants, ainsi que pour la demande de subventions.
- engage la commune à assurer l'entretien des haies sur une durée de cinq ans.

COMMISSION « GROUPE SCOLAIRE »

Mme Catherine Petit et Mr Julien Crétenet seront chargés de la commission « groupe scolaire », avec la participation des membres suivants : Mme Mireille Colomb, Mr Yann Boucherat, Mme Marie-Dominique Danjaume, Mme Nadine Manteaux, Mme Sylvaine Vassy. Cette commission étudiera le projet de création du groupe scolaire, dont l'emplacement est prévu au lieu-dit «Le Prieuré».

❑ *SEANCE DU 25 MARS 2009*

▪ URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES
LEBLANC Nicolas : construction d'une maison, lotissement le Baraban
DECLARATIONS PREALABLES
JEAN Ludovic : détachement de parcelles
CASCINA Joseph : panneaux photovoltaïques

▪ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2008, en conformité avec les comptes de gestion de la Trésorerie, et autorise les affectations de résultats sur les budgets 2009.

Commune :
Excédent de fonctionnement : 66 567,98€
Besoin de financement de la section investissement : 179 374.83€
(dont Restes à Réaliser au 31.12.2008 : Dépenses : 274 007.88 €. Recettes : 52 310.68€)

Budget annexe : Cantine Garderie :
Déficit de fonctionnement : 34,49€

Budget annexe : Assainissement :
Excédent de fonctionnement : 31 339,33€
Besoin de financement de la section investissement : 31 159.83€
(dont Restes à Réaliser au 31.12.2008 : Dépenses : 632 000€. Recettes : 644 445€)

Budget annexe : Lotissement
Excédent de fonctionnement : 382 587,79€
Besoin de financement de la section investissement : 235 316.80€
(dont Restes à Réaliser au 31.12.2008 : Dépenses : 350 000€)

Récapitulatif général
(budget général Commune + budgets annexes Cantine-Garderie, Assainissement, Lotissement) :
Excédent de fonctionnement : 480 460.61€
Besoin de financement de la section investissement : 445 851.46€
(dont Restes à Réaliser au 31.12.2008 : Dépenses : 1 256 007.88€ . Recettes : 696 755.68€)
Résultat cumulé net au 31.12.2008 (commune et budgets annexes) : + 34 609.15€

▪ VOTE BUDGETS 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les budgets 2009.
Budget général commune :
Section de fonctionnement : 682 262.93€
Section d'investissement : 748 886.88€

Budget Annexe Cantine-Garderie
Section de fonctionnement : 49 864,49€

Budget Annexe Assainissement :
Section de fonctionnement : 99 249.50€
Section d'investissement : 872 604.83€

Budget Annexe Lotissement :
Section de fonctionnement : 891 159.79€
Section d'investissement : 606 000€ (dont 350 000€ de remboursement d'emprunts)
(dont 749 842.99 € d'opérations réelles et 747 316.80€ d'opérations d'ordre de section à section, opérations des stocks de terrain)

▪ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009

Le conseil municipal, compte tenu des projets de la commune, et après avoir pris connaissance des taux plafonds, selon un vote à bulletins secrets, décide par 13 voix « pour » et 2 voix «contre », d'augmenter de 2% le taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière Non Bâti, et de 5% le taux de la Taxe Foncière Bâti.

	Bases	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe Habitation	928 100	12.78%	118 611
Taxe Foncière Bâti	594 400	9.70%	57 657
Taxe Foncière Non Bâti	51 000	51.68%	26 357
			----------
			202 625€

▪ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mr le Maire propose de verser des subventions aux associations de la commune au titre de l'année 2009.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

* décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Club retraité Bon Accueil : 292€
- OCCE AD 26 école de Bésayes : sortie Tour de la Drôme à Vélo (juin 2009) : 350€ (somme déjà votée par délibération le 24 septembre 2008)
- OCCE AD 26 école de Bésayes : diverses sorties scolaires année 2009 : 1 000€
- ACCA : 220€
- Association Départementale Lecture : 203€
- USCB : 610€

- BBRM : 1 000€
- Amicale des sapeurs pompiers de Bésayes : 200€
- Association Famille Rurale d'Alixan : 400€
- Bibliothèque de Bésayes : 1 000€
- CCAS de Bésayes : 500€

* décide d'attribuer également les subventions suivantes,
avec versement à la rentrée scolaire 2009/2010 :

- APE (Association Parents Elèves) de Bésayes : 150€
- OCCE AD 26 Bésayes : 800 € (inscriptions sorties piscines janvier 2010)
- Comité des Fêtes de Bésayes (si création d'un comité des Fêtes en cours d'année) : 1 000€

▪ DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE

Mr le Maire rappelle la liste des travaux de voirie nécessaires au cours de l'année 2009 (aménagement de l'arrêt bus Thévenins, busage pour containers, aménagement impasse les Veys, accès maison quartier Taureaux, chemin quartier les Araignées, entretien divers des routes) et présente les différents devis pour la réalisation des travaux :
Après comparaison des devis, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour retenir l'offre «moins disante», de Entreprise 26, au prix de : 34 888€ HT.
- décide de solliciter la subvention « Voirie» auprès du Conseil Général de la Drôme.

▪ DEMANDE DE REMBOURSEMENT du Fonds Compensation de la TVA (FCTVA)

- Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.
Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront, au 1er trimestre 2010, qu'ils ont respecté leurs engagements au regard des montants effectivement réalisés en 2009.
Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte que le montant de référence, pour la commune, est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 soit 74 455€, et décide d'inscrire les dépenses réelles d'équipement au budget 2009 :
* budget de la Commune : 686 657.88€ TTC
* budget annexe Assainissement : 793 800.00€ TTC
- le conseil municipal autorise Mr le maire à conclure la convention avec le représentant de l'Etat.

▪ GARANTIE D'EMPRUNTS LOGEMENTS LOCATIFS «HABITAT DAUPHINOIS»

Le conseil municipal accepte d'accorder une garantie d'emprunts pour la réalisation des logements locatifs Habitat Dauphinois. Cette demande concerne les emprunts suivants :

- PLUS (Prêt Locatif Usage Social) pour un montant de 343 375.50€ qui correspond à 50% du prêt, les 50% complémentaires étant garantis par le Département.
- PLUS (Prêt Locatif Usage Social) foncier pour un montant de 78 120.50€ qui correspond à 50% du prêt, les 50% complémentaires étant garantis par le Département,
- PLAI (Prêt Locatif Aide Insertion) pour un montant de 60 546.50€ qui correspond à 50% du prêt, les 50% complémentaires étant garantis par le Département
- PLAI (Prêt Locatif Aide Insertion) Foncier pour un montant de 18 028€ qui correspond à 50% du prêt, les 50% complémentaires étant garantis par le Département.

▪ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mr le maire explique au conseil municipal que la commune dispose d'une enveloppe de 30 000€ de Fonds de Concours au titre des années 2008 et 2009, qu'elle peut utiliser pour un ou plusieurs projets d'investissement contribuant au maintien de l'aménagement du territoire, sur une durée maximale de 2 ans.
La première partie a été utilisée en 2008 pour l'aménagement du carrefour des Royannez, afin d'améliorer l'entrée de la maison de retraite médicalisée « Domaine des Monts du Matin », à la sortie Est du village, soit 20 458€.
Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le solde du Fonds de Concours d'un montant de 9 542€ pour l'aménagement de la rue principale du village, allant de la rue du Lavoir jusqu'à la rue du Baraban.

▪ EMBAUCHE EMPLOYE TECHNIQUE CONTRACTUEL (MAI A SEPTEMBRE 2009)

En raison de surcroît de travail au service technique (espaces verts) pendant le printemps et l'été, et compte tenu de l'absence pour congé de maladie de l'un des employés techniques lors du premier trimestre 2009, le conseil municipal décide de créer un emploi occasionnel d'adjoint technique territorial, à temps complet, pendant 5 mois, (période du 4 mai au 30 septembre 2009).
Mr Michaël Barrosso est recruté pour ce poste.

❑ *SEANCE DU 11 MAI 2009*

▪ URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES
LEBLANC Nicolas : permis modificatif : lotissement le Baraban
DENYS Daniel : construction d'une maison : lotissement le Baraban
DROIT DE PREEMPTION URBAIN : vente maison JEAN –DESORMEAUX : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain

▪ EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement ont été prévus au budget 2009, afin de raccorder les maisons situées à la sortie Nord du village (de la rue du Stade jusqu'au quartier Les Bernards).
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le programme des travaux établi par le bureau Géométri, maître d'œuvre.
- autorise le maire à lancer le marché public, par «Procédure Adaptée».
- autorise le maire à signer le marché public, selon les critères de choix retenus : prix des prestations, délais d'exécution.

Les travaux seront réalisés à partir du 21 septembre 2009.

▪ PROJET D'AMENAGEMENT LIEU DIT « LE PRIEURE »

Une étude est réalisée avec les services de la DDE et du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement), ainsi qu'avec un lotisseur, concernant les possibilités de financement du projet de desserte de ce lotissement privé, ainsi que du groupe scolaire. Des éléments qui dépendent de nouvelles mesures gouvernementales sont en attente, notamment dans le cadre du Projet Urbain Partenarial.
ACQUISITION FONCIERE ET PROJET D'AMENAGEMENT LIEU DIT « LE PRIEURE »

▪ ACQUISITION FONCIERE

- Terrain à acquérir réserve foncière quartier « le Prieuré »

Mr le Maire rappelle le projet d'acquisition du terrain situé au lieu-dit «Le Prieuré », cet emplacement étant situé en réserve foncière, pour réalisation d'un groupe scolaire. Il est également rappelé la demande d'un lotisseur qui souhaiterait implanter un lotissement privé, à proximité de ce terrain.
Il y a lieu de prévoir les acquisitions de terrains, en vue de réaliser les aménagements nécessaires pour desservir le lotissement privé et le futur groupe scolaire.
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Mr le maire à signer l'acte notarié relatif à l'acquisition du terrain. Le prix d'achat, conformément au prix des Domaines, est fixé à 45€ le m2 pour la surface située en réserve foncière (3 500m2), et à 50€ le m2 pour la surface supplémentaire.
- autorise les frais notariés relatifs à cette acquisition.
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Drôme pour ce financement.
- étudie, en lien avec les services de la DDE, du CAUE, du bureau Géométri, maître d'œuvre du projet, ainsi qu'avec le lotisseur privé, le mode de financement des aménagements de la desserte.

- Terrain à acquérir près de la station d'épuration :

Mr le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition du terrain situé à proximité de la station d'épuration, pour aménager un accès et un lieu de dépôt de matériaux.
Le conseil municipal, à l'unanimité, en accord avec le propriétaire du terrain :

- autorise Mr le maire à signer l'acte notarié relatif à l'acquisition du terrain, parcelle n° ZC 58 d'une surface de 2 847 m2 au prix de 0.70€ le m2.
- autorise les frais relatifs à cet achat.

▪ DECISIONS MODIFICATIVES DIVERSES AU BUDGET

- Compte tenu des besoins de la mairie, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place d'une extension de réseau informatique, le coût étant de 1 244.39 € HT.
- Un complément de Participation de 2 700€ au syndicat du Gymnase Intercommunal de «Barbières, Bésayes, Rochefort Samson, Marches» est voté à la demande du syndicat.

▪ *Ecole Numérique Rurale

Ce projet qui intervient dans le cadre du plan de relance décidé par le gouvernement, intitulé plan « Ecole Numérique Rurale » permettra, sur le plan national, à 5 000 écoles situées dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants, de se doter d'un équipement numérique de qualité.

Cette dépense serait subventionnée à 80% du coût du projet HT, à concurrence de 9 000€. Chaque école sélectionnée bénéficierait également d'un droit de tirage de 1 000€ pour l'acquisition de ressources numériques éducatives. Pour que l'école soit retenue, un projet pédagogique doit également être fourni.
Le conseil municipal, à l'unanimité :
- autorise Mr le Maire à constituer un dossier de demande, dans le cadre du plan «Ecole Numérique Rurale », en lien avec les enseignants.
- autorise cette dépense dans la limite de 9 000€ HT, subventionnée à 80% du coût HT.
- accepte le droit de tirage de 1 000€ HT pour l'acquisition de ressources numériques éducatives.
- rappelle, que l'accord ou le refus de notre dossier, dépendra d'une décision définie selon les services de l'Education Nationale.

- *** subvention exceptionnelle**

Mr le Maire fait part au conseil municipal de la demande émanant de Mlle Lisa Barnavon qui sollicite une subvention de 200€ dans le cadre de ses études, pour réaliser un stage à but humanitaire.
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€ à cette étudiante, à condition qu'elle présente un compte-rendu de son action au conseil municipal, et qu'elle effectue 20 heures d'aide aux devoirs à titre bénévole dans la commune, (soit 1h pour 10€ attribués) (l'aide aux devoirs étant un service mis en place par la commune à partir de septembre 2009).
- précise que cette subvention n'est attribuée que parce que la demande provient d'une étudiante domiciliée à Bésayes, et effectuant une mission humanitaire.

- **PARTICIPATION DE LA BOURNE –Lotissement le Baraban**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal la possibilité de prévoir le raccordement au réseau de la Bourne pour desservir les maisons du lotissement «Le Baraban ».
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la mise en raccordement de la Bourne, selon une participation communale de 11 083.38€ TTC correspondant à 50% du coût de réalisation, (le solde étant pris en charge par le Syndicat Intercommunal Canal de la Bourne)
- rappelle que le coût de la pose du compteur au lotissement «le Baraban» sera de 180€ TTC pour le propriétaire, montant à régler au Syndicat Intercommunal Canal de La Bourne lors de la demande.

- **CONTRAT ENTRETIEN CLOCHER**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat d'entretien du clocher est arrivé à son terme. Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Mr le Maire à renouveler le contrat d'entretien du clocher avec la société Paccard, pour une durée de 5 ans, moyennant le coût annuel de 199€ HT, révisable annuellement.

- **PROJET : AIDE AUX DEVOIRS - information**

Suite à la décision d'arrêt du RPI, la commune étudie la possibilité de mettre en place l'aide aux devoirs pour la prochaine rentrée scolaire. Un questionnaire a été distribué aux parents.
Si ce service se met en place, il ne se substituera pas à la garderie, les deux services coexisteront. Il sera destiné à aider des enfants de l'école primaire pour faire leurs devoirs, apprendre leurs leçons.
En aucun cas, l'aide aux devoirs ne peut remplacer le suivi des parents.
La garderie accueille déjà des enfants après la classe; ses horaires ne changeront pas et les devoirs n'y seront pas faits.
L'aide aux devoirs serait d'une durée d'une heure par soir : 1/4h pour se détendre et goûter, puis 3/4h d'aide aux devoirs. Les enfants resteraient toute l'heure, ils ne pourraient partir qu'à la fin de la séance. - Les enfants devant rester plus longtemps seraient gardés à la garderie jusqu'à ce que les parents viennent les chercher. Même chose en cas de retard des parents.
- Les tarifs de la garderie et de l'aide aux devoirs seraient identiques et n'excèderaient pas le tarif de la garderie (actuellement 2,20€/h à la charge des parents). (Le coût réel de la garderie étant de 4,38€/heure, la différence étant prise en charge par la commune).
Le conseil municipal entérinera cette décision, après avoir mis en place l'organisation avec les agents en charge des affaires scolaires.

LES 10 CONSEILS DESTINES AUX PROMENEURS EN TOUS GENRES

(Sources : www.codever.fr – www.observatoire-chemins.org – www.journeedeschemins.fr)

- **1.Le tout terrain se pratique sur les chemins et dans les sites adaptés**

Les limitations de circulation sur les chemins ruraux doivent faire l'objet d'un arrêté municipal ou préfectoral conforme à la loi et doivent obligatoirement être signalées à l'entrée de la voie : panneau conforme au code de la route, barrière ONF etc.

- **2.Pas de hors piste**

Il est rigoureusement interdit de sortir des chemins qui doivent généralement présenter au minimum la largeur d'une voiture.

- **3.Ne prenez pas la randonnée pour une compétition**

Comme sur la route, la vitesse excessive et le défaut de maîtrise de son véhicule peuvent être dangereux et sanctionnés.

- **4.Soyez courtois avec les riverains, les exploitants agricoles ou forestiers, et les autres randonneurs**

Certains usagers cherchant le calme peuvent être surpris pas votre passage. On croise les promeneurs au ralenti, et on arrête les moteurs le temps du passage des cavaliers.
Roulez de préférence en petit groupe. Un salut ne gâche rien !

- **5.Respectez les espaces naturels, les propriétés privées et les cultures**

Les cultures sont le gagne-pain des agriculteurs, et les espaces naturels sont notre bien à tous. Les respecter, c'est aussi préserver notre activité.

- **6.Respectez l'état des chemins et leurs abords**

Les chemins sont sensibles à l'érosion et aux conditions humides. En tenir compte, c'est aussi respecter les communes qui ont la charge de leur entretien.

- **7.Roulez avec un véhicule propre, conforme et silencieux**

La réglementation est la même que sur route. Vous devez posséder le permis de conduire adéquat et valide. La carte grise doit être en règle. Le véhicule doit être assuré, immatriculé, et muni des divers équipements conformes au code de la route : éclairage, clignotants, rétroviseurs…
Bannissez avant tout la pratique du pot d'échappement « bidouillé ».

- **8.Adaptez votre conduite et les équipements nécessaires aux conditions climatiques.**

Les chemins peuvent présenter des conditions d'adhérence extrêmement précaires en fonction du temps. Il vous appartient donc d'équiper votre véhicule de façon adéquate et parfois de vous abstenir…

- **9.Respectez la réglementation.**

Face à une barrière ONF, un panneau d'interdiction des véhicules à moteur conforme au code de la route ou signalant le caractère privé d'un chemin, changez d'itinéraire. En cas de verbalisation, vous seriez indéfendable et les amendes peuvent être très lourdes…

- **10.Soyez bien assurés.**

Outre l'assurance de votre véhicule, une « garantie protection juridique » est indispensable, afin d'être assisté gratuitement d'un avocat en cas de verbalisation abusive.

INFORMATIONS MUNICIPALES

❑ *DIVAGATION DE CHIENS ET CHATS*

Depuis quelques années, nous vous demandons de tenir vos animaux en laisse afin que ces derniers ne polluent pas notre village.
Néanmoins, nous constatons que ce fléau est an augmentation continue. Tout animal divaguant sur la commune sera, immédiatement placé en fourrière au refuge des Bérauds à Romans. La divagation constitue une infraction aux articles R.213-1 du Code Rural et R.662-2 du Code Pénal. Vous êtes passible d'une amende pouvant atteindre 75 €.

❑ *ABOIEMENTS INTEMPESTIFS*

Les aboiements ininterrompus et répétitifs de chiens, sont gênants pour le voisinage. Dans un souci de tranquillité publique, il est demandé aux propriétaires d'animaux, de veiller à ce que ceux-ci ne soient pas trop « bruyants ».

❑ *BRUITS DE VOISINAGE*

Régulièrement nous avons des remarques en mairie concernant les bruits de voisinage, nous vous rappelons l'arrêté préfectoral du 2 mai 1996 :
« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que de 7h à 20h les jours ouvrables et samedis. Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés. »

❑ *INTERDICTIONS DE FAIRE DU FEU DANS LE VILLAGE, LES LOTISSEMENTS ET À PROXIMITE DES HABITATIONS*

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et ses articles L2211 et L2212 concernant le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, considérant la proximité des habitations les unes par rapport aux autres, et les fumées incommodantes pour le voisinage, ainsi que les risques d'incendie : il est rappelé que les feux de broussaille sont strictement interdits dans le village, les lotissements et à proximité des habitations.

Les déchetteries de la Communauté de Communes du canton de Bourg de Péage, sont à la disposition des habitants pour recueillir les déchets végétaux et autres (hors déchets ménagers).

❑ *RECENSEMENT MILITAIRE (OBLIGATOIRE)*

Chaque jeune, garçon ou fille, doit se faire recenser à partir du jour de son 16ème anniversaire, et avant la fin du trimestre en cours.
Pour cela, se présenter en mairie avec le livret de famille.
Chaque jeune recensé(e) recevra une attestation de recensement, document à bien conserver, car il en sera réclamé une copie à chaque inscription d'examen, de concours…
En cas de perte de ce document, seul le bureau du Service National de Lyon peut fournir un duplicata de celui-ci (Tél. :04 37 27 25 69)

❑ *DEMARCHES ADMINISTRATIVES*

- **<u>Liste des pièces à fournir pour établir une carte nationale d'identité</u>**

S'adresser à la mairie du lieu de domicile
Présence indispensable du demandeur (signatures et prise d'empreinte)
Un justificatif de domicile (facture EDF ou France Telecom uniquement), éventuellement, une copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant,
Un justificatif de naissance de moins de 3 mois (à demander dans la mairie du lieu de naissance) et copie de livret de famille de vos parents pour les enfants mineurs.
Deux photos d'identité récentes aux nouvelles normes en vigueur (visibles et non scannées)
Validité 10 ans.

VIDE GRENIER DU DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

L'Union Sportive et Culturelle, avec le concours des autres associations de la commune et de la municipalité, prépare activement votre onzième vide-grenier. C'est l'occasion pour les Bésayens et les habitants des communes voisines de vider caves et greniers pour proposer aux nombreux visiteurs l'objet dont ils ont besoin ou qui manquait à leur collection.

Cette année, pour vous permettre de vous inscrire au vide-grenier qui se tiendra le 20 septembre 2009 de 8 à 18 heures, nous avons mis en place deux formulaires d'inscription:

- le traditionnel formulaire papier.

- un formulaire électronique pour s'enregistrement en ligne sera disponible le site de la commune www.besayes.fr.

Ceux-ci vous permettront de réserver :

- **Un emplacement**

Le module de base fait 2 mètres au prix de 7 € (Gratuit pour les Bésayens jusqu'à 4 mètres, les modules supplémentaires sont payants). Votre emplacement sera donc **un multiple** de ce module (ex: 2, 4, 6,...).

Dans le cas *d'un emplacement avec véhicule*, l'emplacement sera au *minimum de 6 mètres*.

- **Des repas**

La traditionnelle paëlla sera au rendez-vous au prix de 14,00 € par personne. Pensez à réserver vos repas!

La date limite d'inscription est fixée au 31 août 2009.

Réservation pour le vide grenier du 20 septembre 2009

Nom* :		**Prénom* :**	
Adresse :			
Adresse suite :			
Code Postal* :		**Ville* :**	
E-mail* :		**Téléphone :**	
Profession :		**N° carte professionnelle** :**	

** Les champs sont obligatoires, les données ne seront utilisées que dans le cadre de l'USCB / ** Les commerçants non sédentaires doivent indiquer le numéro de leur carte professionnelle.*

Désire un emplacement de :

○ 2 ○ 4 ○ 6 ○ 8 ○ 10 ○ 12 ○ 14 ○ 16 ○ 18 ○ **20 mètres** pour la vente de :

avec possibilité de mettre une voiture pour un emplacement égal ou supérieur à 6 mètres. OUI ☐ NON ☐

au tarif de 7 €uros par module de 2 mètres linéaires.

Souhaite réserver le repas de midi (paëlla)

Nombre de repas : ○ 1 ○ 2 ○ 3 ○ 4 ○ 5 ○ 6 ○ 7 ○ 8 ○ **Autre (utiliser la zone commentaires ci-dessous)**

au prix de 14 €uros par personne.

L'INSCRIPTION SERA EFFECTIVE DES RECEPTION DU REGLEMENT PAR CHEQUE LIBELLE A L'ORDRE DE:
USCB
Vide grenier - Mairie de Besayes
26300 Besayes

Date limite de réservation 31 août 2009

Commentaires éventuels :

PROCHAINES MANIFESTATIONS CONCERNANT NOTRE COMMUNE

Juin	
5	Soirée de fin d'année des sections art, danses, hilow de l'USCB, à partir de 18h30, salle des sources
7	Elections Européennes de 8h00 à 18h00.
10	Passage du critérium du Dauphiné (course cycliste) passant dans le village.
13	Concours de pétanque au stade de Bésayes, club du bon accueil.
15	Remise des dictionnaires aux CM2 des écoles à Barbières.
17	Tournoi de l'école de tennis de l'USCB.
19	Fête des écoles, à Bésayes.
19	Réunion pour la création d'un comité des fêtes, salle J.N. Reboulet à 19h00.
21	Fête de la gym sportive, au gymnase de Barbières à 16h00.
24	Entrainement de foot ouvert à tout le monde à 18h00, stade de Bésayes.
25	Soirée orientation, pour les jeunes et leurs parents.
26	Sortie du club du bon accueil à Sevriers.
28	Fête du BBRM au stade de Bésayes
Juillet	
3	Assemblée générale du BBRM au gymnase de Barbières.
10	Inauguration de l'exposition Mangas organisée par la bibliothèque à la salle Vassy, à 16h30
Septembre	
20	Vide grenier de Bésayes organisé par l'USCB
Octobre	
10/11	Chemin des peintres

MEMENTO : HORAIRES ET PERMANENCES

Horaires d'ouverture :

	MAIRIE
Lundi	09h00 / 12h00 et 15h00 / 16h30
Mardi	09h00 / 12h00 et 15h00 / 16h30
Mercredi	15h00 / 16h30
Jeudi	09h00 / 12h00 et 15h00 / 19h00
Vendredi	09h00 / 12h00 et 15h00 / 16h30

AGENCE POSTALE

Lundi de 10h00 à 11h50 et de 13h50 à 15h35

Du mardi au vendredi de 13h50 à 15h35

Le samedi de 10h00 à **11h45**

Permanences :

Du maire et des adjoints : sur rendez-vous

Bibliothèque : Mardi 16h30 / 18h00 Mercredi 10h00 / 12h00 Samedi 11h00 / 12h15
Pendant l'été (juillet et août) le mardi de 17h00 à 19h00

Permanence sociale : Le dernier Mardi du mois de 14h30 à 16h00 en mairie.
Mme ROBLES assistante sociale

Heures d'ouverture des déchetteries :

(pour déchets encombrants, déblais et gravats, ferraille, déchets verts, huile de vidange)

Gare de Marches

Lundi, Mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30
Samedi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Pour les sites de Bourg de péage, l'écancière, Alixan (les Marlhes) voir le site de la comcom
www.cc-cantonbourgdepeage.fr

BESAYES EN QUELQUES PHOTOS

L'apéro rouge de la bibliothéque

Fête des laboureurs

Carnaval des écoles

Tournoi de coinche du club

Vente de fleurs de l'école de musique

Cérémonie du 8mai